SKIKDA

Polémique autour de la fermeture d'une officine privée

La décision de fermeture d'une officine privée, sise à la cité Merdj-Eddib (lot 61, n°06) et appartenant à Boughlita Samir, défraye la chronique locale et suscite des questionnements dans les milieux initiés. Elle émane du wali et est basée sur le rapport de l'inspection de la wilaya.

Le pharmacien concerné, qui a pris attache avec nous, insiste sur le fait qu'il n'a reçu aucune inspection et n'a été convoqué par aucune partie prenante à son application. «C'est un truc purement administratif, je n'ai même pas été sollicité pour connaître mon point de vue sur une affaire qui est ma seule ressource financière. Le hic, c'est que c'est le wali qui a décidé de la fermeture, alors que c'est du ressort des services de la DSP.» Son application a été confiée aux services de la sûreté urbaine du 5e arrondissement de Merdj-Eddib, le 18 octobre 2008. Depuis cette date, le pharmacien est en chômage.

Interrogatif sur les tenants et les aboutissants de cette application qu'il juge abusive, ce dernier brandit la décision de transfert, du 19 avril 2004, dument notifiée par les services de la Direction de la santé et de la population, comme argument réglementaire de taille, «une histoire à vous donner le tournis. Pour bénéficier de ce transfert, j'ai eu l'aval des services compétents de la DSP qui ont effectué le déplacement nécessaire. Ils ont constaté que les normes sont respectées, telles la superficie du local de 50 m² et la distance fixée à 200 m séparant mon officine d'une autre», nous explique notre interlocuteur.

Suite à cela, une décision de transfert d'officine de pharmacie a été établie et adressée aux instances suivantes : le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, la direction de la pharmacie, la direction de l'entreprise publique de santé de proximité (l'ex-maison Meskine) de Skikda, la direction de l'entreprise publique hospitalière de Skikda, l'agence Cnas de Skikda et le P/APC de Skikda. «J'ai entamé des démarches auprès des élus de l'APC et de l'APW pour qu'ils me soutiennent dans mon droit de rouvrir mon officine. En vain. Je suis amèrement déçu», dira, dépité, B. S. La seule solidarité à signaler émane du Snapo. Dans un communiqué rendu public, il est brandi la menace de «grève générale». Le syndicat juge à ce sujet que «l'arrêté de fermeture établi à cet effet est non réglementaire et abusif», car, lit-on, «le pharmacien dispose de l'agrément légal de transfert délivré par la Direction de la santé en date du 19 avril 2008

A titre de conclusion, le communiqué demande à ce que «la pharmacie fermée soit rouverte et son propriétaire dédommagé», et aussi «l'annulation de toutes les sanctions non réglementaires».

Nos tentatives d'entrer en contact avec le directeur de la santé et de la population se sont avérées infructueuses, nous avons même laissé nos coordonnées chez sa secrétaire. En vain.

Zaïd Zoheir

AÏN-DEFLA

Deux personnes meurent par intoxication à Aïn-Lechiakh

La ville de Aïn-Lechiakh, située à une dizaine de kilomètres au sud de Djendel, est sous le choc. Dimanche dernier, en début de matinée, un jeune homme de 29 ans, pris de malaise, est transporté dans un état comateux par ses proches à l'hôpital de Khemis-Miliana.

A peine admis aux UMC, K. M. rend son dernier souffle. Lundi dans la matinée, c'est un autre jeune homme qui arrive aux UMC dudit hôpital aussi dans un état comateux. Les médecins de service ont eu le temps de l'admettre en réanimation pour tenter de le sauver. Il décède peu de temps après.

Renseignement pris, un autre jeune homme, souffrant des mêmes troubles, a pu être transféré vers le service de toxicologie de Mustapha Pacha à Alger pour des soins intensifs. Aux dernières nouvelles, celui-ci est hors de danger. A Aïn-Lechiakh, tout le monde en parle. Chacun y va de sa version et les rumeurs en l'absence d'informations sûres et crédibles ne font que s'amplifier. On parle d'alcool frelaté, d'empoisonnement, d'overdose et même de kérosène Un fait, cependant, à signaler, les trois victimes faisaient partie d'un groupe d'amis, oisifs, qui avaient l'habitude de se retrouver.

Nous avons tenté d'en savoir plus mais nous n'avons récolté aucune information officielle qui mettrait fin à toutes ces rumeurs et prévenir ainsi d'autres morts. Sur instruction du procureur de la République près le tribunal de Khemis-Miliana, une enquête a été ouverte et confiée aux éléments de la Gendarmerie nationale. Enquête qui permettra d'élucider les causes et les circonstances à l'origine de ces morts «suspectes».

Karim O.

RELIZANE SOUS LE SLOGAN «QUEL TYPE D'ASSURANCES ?»

Une journée d'étude sur la sécurité et la sécurisation des entreprises

La salle de conférences de l'hôtel de la Mine, au chef-lieu de la ville de Relizane, a abrité mardi une journée d'étude sur la sécurité et la sécurisation des entreprises.

Autorisée par la direction de la PME-PMI de la wilaya de Relizane et en étroite collaboration avec la Compagnie algérienne d'assurance et de réassurance (CAAR) d'Oran, sous le slogan «Quel type d'assurances ?», cette journée a vu la participation des experts et cadres du secteur de la PME-PMI ainsi que plus de 120 entreprises.

Le directeur de la PME-PMI, M. Hamou, a dans son intervention sensibilisé et informé les entreprises sur les risques des entreprises qui doivent, selon lui, sécuriser leurs biens pour les sauvegarder et s'intégrer dans le plan Orsec. La deuxième communication, présentée par le directeur de la Protection civile, a porté sur les catastrophes naturelles et autres constituant des événements de plus en plus récurrents et très coûteux. Selon lui, durant les cinquante dernières années, diverses régions du pays ont connu des sinistres spectaculaires, comme les séismes de Chlef (ex-El Asnam) en 1954 et 1980, de Mascara en 1989 et de Boumerdès en 2003 ; les inondations de Bab El Oued en 2001, Adrar et Reggane 2002 et 2008, Oued Mekkera en 2005 et les dernières inondations de Ghardaïa et Béchar en 2008. Dans ce contexte, l'Etat a tracé un plan national de prévention sur toutes les catastrophes naturelles et leurs risques, chaque sinistre important induit une redynamisation du secteur endommagé et l'assurance reste la solution la plus efficace, par ses moyens de canalisation de la solidarité nationale et internationale.

La journée a été clôturée par un long débat entre les communiquants et les présents. A signaler que c'est la première fois que la wilaya de Relizane abrite ce genre de rendez-vous dans le but de sensibiliser et informer les PME-PMI de la wilaya.

A. Rahmane

À QUELQUES JOURS DE L'AÏD EL-ADHA

Le mouton reste hors de portée à Tiaret

A l'approche de l'Aïd El-Adha, les marchés hebdomadaires de bétail dans la wilaya de Tiaret, notamment à Hammadia, Sougueur, Mahdia et Aïn-Dheb font parler d'eux. En effet, les prix annoncés ne rejouissent guère les clients.

Le prix de l'agneau qui se situait au début de l'année entre 4 000 DA et 6 000 DA, en raison de la sécheresse qui a sévi dans la région, est passé du simple au double.

Le mouton, quant à lui, dresse ses cornes pour «se vendre» à des sommes oscillant entre 30 000 et 40 000 DA.

En dépit de cette flambée vertigineuse des prix, le souk ne désemplit pas tant les revendeurs y viennent des quatre coins du pays pour s'en approvisionner. Interrogés sur cette hausse, les éleveurs mettront à l'index le prix de l'aliment de bétail.L'orge et le son dépassant respectivement les 3 000 DA et 1 600 DA le quintal, et la botte de fourrage est cédée à 450 DA et celle de la paille à 240 DA, nous diront les éleveurs et autres maquignons que nous avons rencontrés au marché de bétail de la ville. Certains, principalement ceux établis dans la partie nord, mettent en cause la rupture survenue en matière d'approvisionnement en orge. Pour rappel, la Coopérative des céréales et des légumes secs (CCLS), chargée de la distribution de cet aliment, a décidé sur instruction du wali de Tiaret de suspendre la vente, car, nous dit-on, l'orge cédée à 1 150 DA le quintal est écoulée au marché noir à 3 000 DA. Enfin, il convient de souligner qu'aussi bien les vendeurs de cheptel que les clients n'ont pas été sans se plaindre de l'état des accès au souk, très boueux, ainsi que de l'absence d'aires de stationnement.

Mourad Benameur

PUBLICITÉ

SARL WELFARE

PROMOTION ET GESTION IMMOBILIÈRE

Annexe AIN-M'LILA Cité 1er-Mai

تحت شعار
نحن بعون الله ناويكم

SARL WELFARE-Promotion & Gestion immobilière propose des logements LSP de types F3-F4 et des locaux commerciaux au RDC.

Immeuble à plusieurs caractéristiques

Projet de 70 logts sociaux-participatifs au lieu-dit Bouha Benlarbi.

- 40 logements de type F3 de superficie 66 m²
- 30 logements de type F4 superficie 80m²
- Immeuble de R+5
- Apport initial 250 000,00 DA
- L'aide de la CNL 700 000,00 DA
- Logement avec acte notarié
- Délai de réalisation 12 mois.

Les locaux commerciaux :

- 42 locaux de différentes superficies
- Possibilité de crédit bancaire CNEP pour les logements et les locaux.

Pour plus d'informations, contactez-nous au siège social
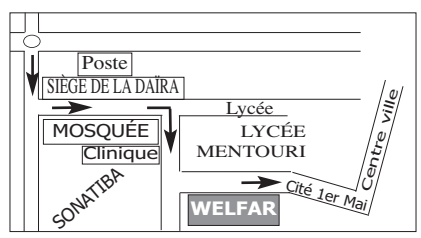
Tél.: 031 62 49 86 / 031 62 49 88
Siège annexe Aïn-M'lila
Tél. : 032 44 82 44